



**ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION
TEMPORAIRE**

**Interdiction de stationnement
Devant le numéro 33
rue du Général De GAULLE
Madame DUQUENNE**

Du Lundi 08 juin 2026 dès 18h00 au

**Monsieur Nathalie DEBAISIEUX,
Maire de la commune de LAVENTIE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route notamment l'article R411-25;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I-huitième partie : signalisation temporaire - approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;

Vu la demande du 05 juin 2026 de madame DUQUENNE afin de permettre l'intervention d'une entreprise à son domicile situé au 37 rue du général de Gaulle ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant l'intervention ;

Vu les lieux ;

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement sera strictement interdit à tous les véhicules, sur la place de stationnement, devant le numéro 33 de la rue du Général De GAULLE, du lundi 08 juin 2026 dès 18h00 au mardi 09 juin 2026 18h00 ;

Article 2 :

La présente disposition sera mise en place par le pétitionnaire à l'aide de rubalise et de plots réglementaires avec affichage du présent arrêté. Il sera formellement interdit de déplacer les panneaux qui seront installés ;

Article 3 :

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté est publié sur le site internet officiel de la commune ;

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

Article 5 :

Madame le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Fait en Mairie de Laventie,

Le 08 juin 2026.

Par la Maire,

Madame Nathalie DEBAISIEUX



Acte publié le 08 juin 2026,

Par Madame le Maire,

Madame Nathalie Debaisieux